

Ma procuration 100 % dématérialisée **avec France Identité**



Assurez-vous d'avoir l'identité numérique certifiée :

elle nécessite l'application France Identité + la CNI nouveau format + un déplacement en mairie.



1

Récupérez auprès de votre mandataire :
son numéro d'électeur et sa date de naissance

ou

toutes ses données d'état civil
et sa commune de vote.



2

Effectuez votre demande de procuration
en ligne en vous identifiant avec France
Connect sur maprocuration.gouv.fr



3

Authentifiez-vous
avec votre identité numérique certifiée.
Cette démarche est accessible uniquement
pour les utilisateurs disposant d'une identité
numérique certifiée sur France Identité.



4

Vous recevrez un courriel de « Maprocuration »
dès l'enregistrement par votre commune
ou votre consulat de vote.

**Allons
Voter!**